

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX DE
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ELECTROTECH ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ELECTROTECH (située au 15 Rue Gambetta, 59280 Armentières) un devis relatif à des travaux de raccordement électrique pour la salle multi-activités, pour un montant de 2 327,87 € TTC.

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 30 septembre 2024

DEC2024_144



Le Maire,
Jean- Claude THOREZ